



**A**près les marais de la Seudre et du sud d'Oléron, ce sont les marais de Brouage et du nord de l'île d'Oléron qui font l'objet de la démarche Natura 2000.

# Le cahier du marais

## Natura 2000 : Brouage, c'est parti !

En effet, la Communauté de Communes a en charge l'élaboration du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) c'est-à-dire du plan de gestion de ces sites. La première réunion du comité de pilotage, officialisant le lancement de cette opération, a eu lieu le 21 septembre dernier.

Afin de réaliser l'état des lieux sur le marais de Brouage, la Communauté de Communes a fait

appel à des prestataires externes : la Ligue de Protection des Oiseaux 17, l'Office National des Forêts, l'association OBIOS pour les inventaires biologiques (faune et flore) et la Chambre d'Agriculture 17 pour l'inventaire socio-économique.

Ceux-ci parcourront l'ensemble des sites Natura 2000 « Brouage » au cours des prochains mois.

## Gérer et protéger nos marais ensemble



Dans le cadre de son projet de Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH), la Communauté de Communes élabore actuellement un **Programme d'Actions Territorialisées** visant à préserver l'environnement écologique et socio-économique des marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre. Mais pour que ce projet se concrétise, il est nécessaire que toutes les personnes concernées s'investissent dans cette démarche. C'est pourquoi, dès cette année, deux principales actions seront mises en place dans l'objectif de fédérer les moyens humains et financiers, ainsi que les connaissances et les compétences des acteurs de ces territoires.

### 1 - Des associations syndicales de propriétaires sur la Seudre

L'entretien des marais (curage des fossés, réfection de voirie, entretien des digues...) incombe à des propriétaires qui ont de moins en moins les moyens de financer ces travaux. L'abandon de cet entretien amène peu à peu les marais à se combler et à disparaître. Et c'est toute la richesse culturelle et écologique qui a façonné l'histoire de la Seudre qui disparaît avec eux.

C'est pourquoi il est aujourd'hui impératif que les propriétaires se réunissent afin de mettre en commun leurs moyens. Cet enjeu de préservation étant d'intérêt général, la création d'une structure de type « Association Syndicale Autorisée » (ASA) leur permettra de bénéficier des subventions publiques (Europe, Agence de l'eau, Région...).

### 2 - Un Syndicat Mixte pour les marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre

Nos marais arrière-littoraux sont uniques en Europe. Mais les activités qui les ont façonnés et ont assuré jusqu'à aujourd'hui leur entretien sont en proie à d'importantes difficultés financières. Si les activités économiques de ces territoires disparaissent, l'entretien des marais, et notamment du réseau hydraulique, ne sera plus assuré, les marais vont peu à peu se combler et leur biodiversité diminuer. C'est dans cette perspective qu'est proposée la création d'un Syndicat Mixte, qui aura la charge de coordonner les mesures de gestion du réseau hydraulique, de préservation de l'environnement et de promouvoir des actions de valorisation économique et culturelle de ces territoires.

## En bref

### CARTE D'IDENTITÉ : « NATURA 2000 BROUAGE »

- Sites : Zone de Protection Spéciale « Marais de Brouage – Ile d'Oléron » Zone Spéciale de Conservation « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) »
- Superficie : environ 26 000 hectares dont 45% sur le domaine maritime
- Communes concernées : 19.



## Contacts

- **Natura 2000** : Gaëlle KANIA  
[natura2000@bassin-de-marennes.com](mailto:natura2000@bassin-de-marennes.com)
- **Zones Humides** : Laurent POUZIN  
[zones.humides@bassin-de-marennes.com](mailto:zones.humides@bassin-de-marennes.com)

